

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE D'APPROBATION DES MODIFICATIONS RELATIVES À LA MÉTHODE DE CHEMINEMENT
DES COÛTS**

**CLÉS DE RÉPARTITION DES COÛTS
DES ACTIVITÉS ET SERVICES**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0025](#), p. 22;
 - (ii) Pièce [B-0031](#), p. 3;
 - (iii) Pièce [B-0014](#), p. 10 et 11;
 - (iv) Pièce B-0015, disponible en accès restreint;
 - (v) Pièce [B-0032](#), p. 7 et 8;
 - (vi) Pièce [B-0021](#), p. 15, Tableau 3; p. 16, Tableau 4; p. 17, Tableau 6; p. 20, Tableau 7; p. 21.

Préambule :

(i) « 17.1 Veuillez confirmer (ou infirmer avec explications) la compréhension de l'AHQ-ARQ selon laquelle la « Volumétrie des clés de répartition » qui apparaît au tableau de la référence représente des prévisions du Plan d'affaires 2022.

Réponse :

La volumétrie des clés de répartition utilisée est la donnée disponible au moment de l'élaboration du Plan d'affaires 2022, soit une prévision de la volumétrie lorsqu'estimable ou la donnée réelle disponible associée à cette clé de répartition » [nous soulignons]

(ii) « 4.1 Veuillez expliquer le montant négatif de (1,2) M\$ à la ligne « Autres coûts non répartis par activités de soutien » et à la colonne « Expérience client et commercialisation » du tableau de la référence.

Réponse :

Le montant négatif découle d'une situation qui est susceptible de se produire uniquement lors de l'établissement des prévisions et représente des ajustements intégrés dans celles-ci.

Complément de réponse :

Le montant négatif découle d'un ajustement pris à haut niveau pour permettre l'atteinte de cibles budgétaires d'une activité. Cette pratique peut être employée uniquement lors d'un exercice de planification budgétaire et n'existe pas avec des données réelles. » [nous soulignons]

(iii) « 2.1 Pour les clés de répartition ne faisant pas l'objet d'une attribution directe, veuillez fournir les données de base énoncées (références (i) et (iii)) qui ont permis de répartir les produits et services des activités de soutien selon les différentes activités de la chaîne de valeur (référence (ii)).

Veillez également identifier les sources et les données utilisées et déposer le détail des calculs en format PDF et en format Excel, y compris les formules sous-jacentes.

Réponse :

Le tableau R-2.1A présente les informations demandées. Comme mentionné à la pièce HQTD-1, document 1, le principe sous-jacent au cheminement des coûts consiste à prioriser l'attribution directe pour faire cheminer les coûts à l'une ou l'autre des activités de l'organisation. Or, au tableau 5 de la référence (i), la clé « Attribution directe » n'est pas présentée pour certains produits ou services. Par conséquent, afin d'uniformiser et de faciliter l'analyse et la compréhension des données financières, la clé « Attribution directe » a été ajoutée aux produits et services présentés au tableau R-2.1A, lorsque requis.

Afin d'attribuer la juste proportion des coûts aux activités, les clés de répartition, dont les sources de données, ont été identifiées par les responsables d'activités et sont établies en fonction de la consommation et de l'utilisation des services.

[...]

En complément, afin d'aider à la compréhension et à l'analyse des données financières, le tableau R-2.1B présente le coût complet des activités de soutien réparti aux activités de la chaîne de valeur, correspondant à la volumétrie présentée au tableau R-2.1A. [...] » [nous soulignons ; note de bas de page omise]

(iv) En réponse aux questions 1.2 et 2.1 de la DDR 1 de la Régie, Hydro-Québec présente les Tableaux R-1.2 Données de base (volumétrie) utilisés pour la répartition vers la Vue électrique des activités de la chaîne de valeur et leurs sous-activités; Tableau R-2.1A Données de base (volumétrie) utilisées pour la répartition des produits et services des activités de soutien par activité de la chaîne de valeur et Tableau R-2.1B Coût complet des activités de soutien réparti par activité de la chaîne de valeur (M\$ associés à la volumétrie).

(v) « 8.1 Veuillez fournir les valeurs de la volumétrie des clés de répartition « Valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation » du Tableau R-1.2 de la référence (ii) en M\$ plutôt qu'arrondi au milliard près (G\$), préciser la source de ces valeurs, et expliquer les différences entre ces valeurs et les valeurs des autres références citées dans le préambule de la présente section.

Réponse :

La clé de répartition Valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation a été établie en G\$ pour les fins des cheminements de coûts. Pour obtenir ces valeurs en M\$, voir le Rapport annuel d'Hydro-Québec au 31 décembre 2021 [Note de bas de page renvoyant à la p. 80 du rapport annuel d'Hydro-Québec 2021].

Complément de réponse :

La clé de répartition étant la valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation, il faut exclure les immobilisations en cours, présentées à la note 7 du Rapport annuel 2021 d'Hydro-Québec portant sur les immobilisations corporelles, pour obtenir les montants en G\$ utilisés pour cette clé de répartition.

Par ailleurs, les valeurs nettes des immobilisations en M\$ sont présentées au tableau R-10.5 fourni en réponse à la question 10.5 de la FCEI à la pièce HQT-D-2, document 4 (B-0027). »

(vi) Hydro-Québec présente les tableaux suivants :

Tableau 3 : Coût complet des produits et services rendus par les activités de soutien (M\$);

Tableau 4 : Répartition du coût complet des activités de soutien par types de cheminement de coûts;

Tableau 6 : Coût complet des activités de soutien réparties par activités de la chaîne de valeur (M\$);

Tableau 7 : Coût complet des activités de la chaîne de valeur (M\$).

Demandes :

- 1.1 Considérant la référence (iii), veuillez identifier précisément les sources des données des Tableaux R-1.2, R-2.1A et R-2.1B de la référence (iv). Veuillez également indiquer, pour chaque clé de répartition de ces trois tableaux, s'il s'agit de prévisions ou de données réelles (références (i) et (ii)) et identifier précisément la référence sous-jacente tel que mentionné par exemple à la référence (v). Au besoin, veuillez déposer le Plan d'Affaires 2022 mentionné à la référence (i).
- 1.2 En tenant compte de vos réponses à la question précédente, veuillez déposer le détail des calculs en format PDF et en format Excel, y compris les formules sous-jacentes pour les Tableaux mentionnés à la référence (vi), permettant notamment de comprendre le calcul des clés d'attribution exprimées sous forme de pourcentage.
- 1.3 Veuillez préciser si les données sources des clés de répartition qui seront utilisées dans les prochains dossiers tarifaires seront des données réelles ou des données prévisionnelles. Au besoin, veuillez préciser votre réponse pour chaque clé de répartition des Tableaux R-1.2, R-2.1A et R-2.1B de la référence (iv).
 - 1.3.1. Veuillez justifier le choix du référentiel des données sources, c'est-à-dire réel ou prévisionnel.

2. Références :
- (i) Pièce [B-0026](#), p. 18;
 - (ii) Pièce [B-0021](#), p. 75;
 - (iii) Pièce B-0015, disponible en accès restreint.

Préambule :

(i) « 10.3 Afin de vérifier la stabilité de la clé de répartition de la sous-activité Soutien technique en maintenance, veuillez fournir un historique des coûts de ladite clé de répartition (Transport, Distribution, Non réglementées) sur 5 ans.

Réponse :

Pour HQTD, la stabilité d'une clé n'a pas été un critère de sélection. En effet, une clé de répartition ne doit pas nécessairement être stable dans le temps, mais doit plutôt être représentative des enjeux, des stratégies retenues et des actions mises en place afin de permettre un cheminement de coûts qui en est le reflet.

Pour le choix des clés, HQTD ont donc privilégié des critères tel le lien de causalité entre les coûts à répartir et la clé de répartition, ainsi que la pérennité. La clé de répartition du Soutien technique en maintenance répond adéquatement à ces critères.

HQTD sont d'avis qu'un historique de cinq ans ne permettrait pas une meilleure appréciation de la répartition des coûts de la sous-activité Soutien technique en maintenance. Pour ces motifs, HQTD jugent que la vérification de la stabilité d'une clé de répartition n'est pas pertinente à l'étude du présent dossier. »

(ii) « Finalement, les coûts de la sous-activité Support opérations et maintenance, sont attribués à la Vue électrique en fonction de la proportion des heures consacrées à la réalisation des travaux sur les actifs de Production, de Transport ou de Distribution. Ces heures correspondent aux travaux capitalisés et aux travaux de maintenance effectués par les employés opérationnels. Cependant, le calcul des heures exclut les heures consacrées à la maintenance corrective. Ce choix a été fait afin d'assurer une stabilité et d'exclure les impacts des événements exceptionnels (notamment les pannes majeures) dans la clé de répartition puisque ces heures peuvent grandement varier d'une année à l'autre. » [nous soulignons]

(iii) En réponse aux questions 1.2 et 2.1 de la DDR 1 de la Régie, Hydro-Québec présente les Tableaux R-1.2 Données de base (volumétrie) utilisées pour la répartition vers la Vue électrique des activités de la chaîne de valeur et leurs sous-activités; Tableau R-2.1A Données de base (volumétrie) utilisées pour la répartition des produits et services des activités de soutien par activité de la chaîne de valeur et Tableau R-2.1B Coût complet des activités de soutien réparti par activité de la chaîne de valeur (M\$ associés à la volumétrie).

Demandes :

- 2.1 Veuillez concilier les affirmations d’HQTD aux références (i) et (ii) relativement à l’importance du critère de stabilité dans le choix des clés de répartition et dans la méthode de calcul de ces clés, y compris le choix de données utilisées pour leur calcul.
- 2.1.1. Veuillez identifier et décrire les principes directeurs pris en considération par Hydro-Québec lors l’élaboration des clés de répartition en prenant soin d’indiquer lequel ou lesquels de ces principes directeurs ont préséance. Veuillez justifier.
- 2.2 Veuillez fournir un historique annuel sur les cinq dernières années de la volumétrie présentée pour chacune des nouvelles clés de répartition que l’on retrouve dans les tableaux de la référence (iii).

**ACTIVITÉS DE LA CHAÎNE DE VALEUR
VERS LA VUE ÉLECTRIQUE**

3. **Références :** (i) Pièce [B-0024](#), p. 25 à 28;
(ii) Pièce [B-0014](#), Tableau R-1.2, p. 7.

Préambule :

- (i) « 9.1. *Veuillez préciser les contraintes à l’attribution directe des coûts de Conformité et fiabilité.*

Réponse :

La principale contrainte provient du fait que les employés qui mettent en oeuvre les normes et exigences de fiabilité, en font la surveillance et le rendre-compte et le font de façon transversale pour l’entreprise. Les ressources ne sont donc pas dédiées à un secteur d’activité et certaines des normes sur lesquelles une ressource peut travailler sont communes aux trois secteurs d’activités.

De plus, puisqu’il est impossible de faire des imputations par feuille de temps, l’attribution directe des coûts n’est pas envisageable.

- 9.2. *Veuillez élaborer sur le choix d’une clé de répartition pour l’activité Conformité et fiabilité basée sur le nombre de normes et exigences (référence (i)).*

Réponse :

La clé de répartition basée sur le nombre de normes et d'exigences a été retenue car elle permet de refléter les efforts déployés par les ressources de la sous-activité durant l'année selon le secteur d'activité, soit la production, le transport ou la distribution.

Même si, individuellement, chaque norme ou exigence ne demande pas le même effort sur une base annuelle, la clé de répartition permet de brosser un portrait fidèle de la répartition des efforts des diverses ressources. De plus, le nombre de normes et d'exigences fait l'objet d'une révision annuelle, ce qui en fait une donnée stable avec une méthodologie connue.

9.3. Veuillez préciser si Hydro-Québec peut produire les coûts de conformité et fiabilité par norme ou exigence. Si oui, veuillez commenter la possibilité de recourir à une clé de répartition qui tiendrait compte de l'importance relative (en \$) des normes et exigences et de l'entité (Transport, Distribution, Non-réglementé) qui en est responsable.

Réponse :

Non, il n'est pas possible de produire les coûts par norme ou exigence. Pour y parvenir, il faudrait, entre autres, isoler le temps des employés par norme ou exigence, ce qui représente un effort important étant donné qu'il y a plus de 600 exigences.

De plus, l'application d'une clé serait toujours requise puisque ce ne sont pas tous les efforts ou les coûts qui peuvent être associés directement à une norme ou exigence précise.

[...]

9.6. Veuillez élaborer sur la distorsion d'appliquer une répartition simple aux points de BDD ou par points de BDD ou au volume de BDD entre le Producteur, le Transporteur et le Distributeur, et donc de la nécessité d'appliquer cette pondération par ETC, tel que prévu à la référence (iii). Dans votre réponse, veuillez notamment commenter l'importance relative des équipements du Distributeur ayant des points de BDD.

Réponse :

L'application d'une volumétrie de points BDD sans pondération comme clé de répartition engendrerait des coûts au niveau du Distributeur qui ne reflèteraient pas la réalité opérationnelle de la sous-activité Conduite du réseau. En effet, comme illustré au tableau R-9.6, sans l'application d'une pondération, les coûts de la sous-activité Conduite du réseau auraient été majoritairement associés au Distributeur, ce qui ne reflète pas les efforts engendrés dans cette sous-activité.

[...]

Ainsi, par exemple, pour une ligne de distribution, il est possible d'avoir environ 350 points BDD, mais seulement de 1 à 3 points parmi ceux-ci qui seront télésignalés. Ce sont sur ces points de télésignalisation que se trouvent les alarmes à partir desquelles des actions pourraient être requises. Donc, prendre l'ensemble des points BDD sans pondération ne refléterait pas la réalité opérationnelle et n'attribuerait pas les coûts de façon équitable entre les secteurs d'activités.

Par ailleurs, prendre uniquement les points avec télésignalisation pour le réseau de distribution n'apporterait pas la comparabilité requise entre les secteurs d'activités. Afin d'atteindre cette comparabilité, qui permet une répartition des coûts reflétant la réalité opérationnelle, une pondération des points BDD a été effectuée en ayant comme base des ETC.

Enfin, l'application d'une pondération sur une notion connue a permis d'ajuster la clé et de faire une répartition des coûts qui est le reflet des efforts engendrés par les activités à l'interne. »
[nous soulignons]

(ii) HQTd dépose les données de base utilisées pour la répartition vers la Vue électrique des activités de la chaîne de valeur et de leurs sous-activités. Pour la sous-activité Conformité et fiabilité, la clé Nombre de normes et exigences est répartie comme suit : 470 pour le Transport, 18 pour la Distribution et 137 pour le Non-réglémenté.

Demandes :

3.1 Veuillez préciser de quelle façon a été pris en compte le fait que « *certaines des normes sur lesquelles une ressource peut travailler sont communes aux trois secteurs d'activités* » (référence (i)) dans la répartition de la clé Nombre de normes et exigences à travers la Vue électrique (référence (ii)).

3.1.1. Veuillez préciser combien (ou ordre de grandeur) de normes et exigences sont communes à plus d'un secteur d'activité parmi le total de 625.

3.2 En lien avec la réponse 9.3 sur la sous-activité Conformité et fiabilité de la référence (i), veuillez commenter la possibilité d'isoler le temps des employés pour certaines normes ou exigences plus matérielles (\$). Veuillez indiquer un seuil à considérer en ce sens (ex : isoler le temps des employés pour les 20 normes et exigences les plus matérielles) et déposer les résultats de la répartition qui en découlent à travers la Vue électrique.

3.2.1. Veuillez élaborer sur les résultats de ce raffinement sur le degré de précision de la répartition de cette sous-activité.

3.2.2. Veuillez proposer tout raffinement envisagé par HQTd pour la répartition de cette sous-activité.

3.3 En lien avec la réponse 9.6 de la référence (i), veuillez commenter la possibilité d'utiliser les points avec télésignalisation pour les trois secteurs d'activités.

3.3.1. Veuillez élaborer sur les résultats de la répartition à travers la Vue électrique.

3.3.2. Veuillez préciser s'il est possible de mettre à jour annuellement les points avec télésignalisation.

4. **Références :** (i) Pièce [B-0021](#), p. 67 et 68;
(ii) Pièce [B-0014](#), tableaux R-1.1 et R-1.2, p. 5 et 7.

Préambule :

- (i) « 3.2. *Conception et évolution du système énergétique et des infrastructures*

Mission

L'activité Conception et évolution du système énergétique et des infrastructures a comme responsabilité de concevoir et d'assurer l'évolution optimale de l'architecture du système énergétique d'Hydro-Québec, ainsi que ses infrastructures en intégrant les nouvelles technologies et les ressources énergétiques appuyant l'évolution du système.

Clés de répartition

Le tableau A3-4 présente les clés de répartition employées pour faire cheminer les coûts de cette activité vers la Vue électrique.

**TABLEAU A3-4 :
CLÉS DE RÉPARTITION – CONCEPTION ET ÉVOLUTION DU SYSTÈME
ÉNERGÉTIQUE ET DES INFRASTRUCTURES**

Activité de la chaîne de valeur	Clés de répartition
Conception et évolution du système énergétique et infrastructures	Heures projet
	Attribution directe

Les coûts encourus dans l'activité Conception et évolution du système énergétique et infrastructures sont répartis ainsi :

- *L'attribution directe est possible et privilégiée pour ces activités afin d'allouer les coûts dédiés aux activités réglementées de transport et de distribution, ainsi qu'aux activités non-réglementées :*

- Développement du potentiel énergétique et évolution des infrastructures ;
 - Conception intégrée et optimisation du système énergétique ;
 - Solutions technologiques et évolution des pratiques d'affaires ;
 - Évolution de conduite du système énergétique.
- Les coûts des projets technologiques sont répartis, quant à eux, selon les heures imputées aux projets associés aux activités réglementées de transport et de distribution, ainsi qu'aux activités non-réglementées. » [nous soulignons]

(ii) L'activité Conception et évolution du système énergétique et des infrastructures est répartie à travers la Vue électrique notamment en fonction de la clé « Heures projet ». Il en résulte un montant de 13,1 M\$ pour Transporteur, 8,9 M\$ pour Distribution et aucun montant n'est associé au Non-réglementé.

TABLEAU R-1.1
COÛT COMPLET DES ACTIVITÉS DE LA CHAÎNE DE VALEUR RÉPARTIES DANS LA VUE ÉLECTRIQUE PAR SOUS-ACTIVITÉS (M\$)

	Clés de répartition	Activités de soutien	Chaîne de valeur	Coûts complets	Vue électrique			
					Transport	Distribution	Non réglementé	Total
Elaborer des stratégies		41,2	64,8	106,0	-	-	106,0	106,0
Ventes à l'exportation et développement de marchés	Attribution directe	41,2	64,8	106,0	-	-	106,0	106,0
Planifier et prioriser		1,2	4,3	5,5	-	5,5	-	5,5
Gestion des approvisionnements en électricité	Attribution directe	1,2	4,3	5,5	-	5,5	-	5,5
Concevoir et construire		145,9	267,2	413,2	165,8	111,5	135,8	413,2
Gestion des actifs et planification du portefeuille d'investissements	Valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation	6,0	14,6	20,6	7,4	3,4	9,8	20,6
Conception et évolution du système énergétique et infrastructures	Heures projet Attribution directe	46,7	62,3	109,0	55,3 13,1	44,8 8,9	9,0 -	109,0 22,0
Expertise et soutien technique aux opérations		93,3	190,3	283,5	103,1	63,3	117,1	283,5
Expertise	Valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation				60,4	27,5	79,7	167,5
Soutien technique en maintenance	Valeur des coûts de maintenance aux charges				42,7	35,9	37,4	116,0
Exploiter et commercialiser		1 313,8	1 653,6	2 967,5	818,1	1 398,6	750,8	2 967,4
Expérience client et commercialisation		211,3	338,7	550,0	-	525,7	24,4	550,0
Commercialisation	Attribution directe				-	200,8	-	200,8
Expérience client	Attribution directe				-	298,6	-	298,6
Efficacité énergétique	Attribution directe				-	21,0	-	21,0
Mobilité	Attribution directe				-	5,2	24,4	29,6
Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux		172,9	229,9	402,8	222,2	49,6	131,0	402,8
Conformité et fiabilité	Nombre de normes et exigences				18,3	0,7	5,4	24,4
Conduite du réseau	Points BDD pondérés				203,9	48,9	125,7	378,5
Service technique et intégration réseau	Attribution directe	29,2	2,5	31,7	-	31,7	-	31,7
Opération et maintenance		808,3	907,1	1 715,5	595,9	602,2	517,4	1 715,5
Maintenance directe	Attribution directe				397,8	273,7	375,1	1 046,6
Support opération et maintenance	Heures de réalisation des travaux				146,9	191,0	138,7	476,7
Maîtrise de la végétation	Attribution directe				51,2	137,4	3,6	192,2
	Dollars de contrats de végétation				39,1	105,0	2,6	146,7
Mesurage	Attribution directe	65,0	38,2	103,2	-	103,2	-	103,2
Exploitation des réseaux autonomes	Attribution directe	14,7	71,6	86,2	-	86,2	-	86,2
Autres activités non réglementées	Attribution directe	12,4	65,6	78,0	-	-	78,0	78,0
Total		1 502,2	1 989,9	3 492,1	983,9	1 515,6	992,6	3 492,1
(+) Facturation interne directe		282,3	-	282,3	99,5	90,8	92,1	282,3
Total		1 784,5	1 989,9	3 774,4	1 083,4	1 606,4	1 084,7	3 774,4

De la même manière, pour le tableau des données de base (volumétrie) utilisées pour la répartition vers la Vue électrique, 42 555 heures correspondent au Transport, 28 863 heures à la Distribution et 0 au Non-réglementé.

Demandes :

- 4.1 Veuillez expliquer le faible niveau des coûts de l'activité Conception et évolution du système énergétique et infrastructures attribué au Non-réglementé (référence (ii)) en élaborant sur l'implication du Non-réglementé à travers la mission de cette activité (référence (i)).
- 4.2 Veuillez expliquer qu'aucune *Heures projet* liée à l'activité Conception et évolution du système énergétique et infrastructures ne soit allouée au Non-réglementé (référence (ii)).
- 4.2.1. Veuillez préciser si l'absence d'*Heures projet* pour le Non-réglementé est un résultat usuel et généralement anticipé ou si les données sources utilisées en référence (ii) représentent une année atypique, par exemple des projets technologiques en cours qui n'impliquent pas le Non-réglementé.
- 4.2.2. Veuillez préciser la nature des projets technologiques considérés pour la répartition en référence (ii).
- 4.3 Veuillez élaborer sur les activités non-réglementées qui ont pu être directement attribuées au Non-réglementé.
5. **Références :**
- (i) Pièce [C-AQCIE-CIFQ-0012](#), p. 9 et 10;
 - (ii) Pièce [C-AQCIE-CIFQ-0012](#), p. 13 et 14;
 - (iii) Pièce [B-0021](#), p. 76;
 - (iv) Pièce [B-0024](#), p. 34 à 36.

Préambule :

- (i) L'AQCIE-CIFQ cite la réponse suivante :

« La comptabilité par activités n'a pas pour objet de faire un rapprochement entre la structure des activités de la chaîne de valeur ou de soutien et les organigrammes, puisqu'au sein même d'une unité, les ETC peuvent réaliser différentes activités.

Par ailleurs, les activités présentées au tableau R-1.1 ont été établies selon les mêmes principes déjà reconnus par la Régie pour les fournisseurs internes dans les dossiers tarifaires du Transporteur et du Distributeur. De plus, le niveau de détail demandé n'a historiquement jamais été requis ni utile et ne l'est toujours pas à la lumière du présent dossier. »

Basée sur leur compréhension de cette réponse, l'intervenant fait la recommandation suivante :

« Étant donné qu'au sein même d'une unité, les ETC peuvent réaliser différentes activités, L'AQCIE et le CIFQ comprennent que chaque unité administrative compile distinctement les frais d'exploitation correspondant à chacune des activités de la chaîne de valeur permettant ainsi d'établir le coût complet de chaque activité et sous activité en utilisant le concept de facturation interne, comme cela est mentionné par HQT. L'AQCIE et le CIFQ sont préoccupés par la complexité de cette démarche et pour assurer la transparence de l'information, ils recommandent à la Régie d'exiger qu'une entité administrative soit identifiée et responsable pour la compilation des frais d'exploitation de chacune des activités et sous activités de la chaîne de valeurs et des activités de soutien. » [notes de bas de pages omises] [nous soulignons]

(ii) **« Le mesurage**

HQT définissent l'activité Mesurage comme l'ensemble des responsabilités entourant le mesurage, soit de fournir des données de consommation d'électricité précises et fiables provenant de l'ensemble des clients d'Hydro-Québec.

L'AQCIE et le CIFQ constatent qu'au tableau R-1.1 fourni en réponse à la demande de renseignements numéro 1 de la Régie et présentant le coût complet des activités de la chaîne de valeur réparties dans la vue électrique par sous-activités, la totalité des coûts de l'activité Mesurage est allouée à la Distribution.

Selon L'AQCIE et le CIFQ, d'autres clients d'Hydro-Québec doivent aussi recevoir ce service, et en réponse à une demande de renseignements à cet effet, HQT mentionnent :

Des équipements de mesure sont installés dans les postes où il y a des interconnexions et sont sous la responsabilité de l'activité Mesurage. Cependant, les efforts qui y sont consacrés sont peu significatifs sur l'ensemble des tâches réalisées dans l'activité.

Et pour justifier que la totalité des coûts sont alloués au distributeur, ils ajoutent :

La totalité des coûts est associée au Distributeur car, historiquement, la portion qui était refacturée aux autres entités représentait environ 0,4 M\$, soit moins de 0,4% du coût complet de l'activité.

Si on se réfère au tableau 16 de la pièce B-0021 montrant les composantes des revenus requis du Transporteur affectées par la MCC adaptée, on peut relever plusieurs items ayant une valeur comparable et même plus faible que 0,4 M\$.

Afin d'avoir un portrait adéquat de la situation, il est nécessaire pour la Régie de connaître les entités à qui l'activité de Mesurage était refacturée et les montants que cela représente pour chacune de celles-ci. »

(iii) « 4.5. Mesurage »

Mission

Cette activité de la chaîne de valeur regroupe l'ensemble des responsabilités entourant le mesurage, soit de fournir des données de consommation d'électricité précises et fiables provenant de l'ensemble des clients d'Hydro-Québec.

Clé de répartition

Le tableau A3-10 montre la clé de répartition employée pour faire cheminer les coûts de cette activité vers la Vue électrique.

**Tableau A3-10 :
Clé de répartition - Mesurage**

Activité de la chaîne de valeur	Clé de répartition
Mesurage	Attribution directe

L'ensemble des coûts de l'activité étant engendré pour les clients du Distributeur, ils sont alors entièrement attribués à ce dernier dans la Vue électrique. »

(iv) Le détail des Revenus de facturation interne est présenté de la manière suivante :

**TABLEAU R-11.1 :
REVENUS DE FACTURATION INTERNE DÉTAILLÉS (2022, M\$)**

	Transporteur		Distributeur	
	Avant Une Hydro	Après Une Hydro	Avant Une Hydro	Après Une Hydro
Revenus de facturation interne	(83,6)	(100,8)	(46,6)	(51,4)
Actifs de télécommunications	(48,0)	(83,1)	-	-
Services de téléconduite	(16,7)	(0,2)	-	-
Bureau de conformité	(0,9)	s.o	-	-
Exploitation des installations	(1,9)	s.o	-	-
Formation PNE	(0,8)	s.o	-	-
Maintenance et services spécialisés	(9,5)	s.o	-	-
Location d'attaches et de conduits	-	-	(2,8)	(2,8)
Refacturation d'espaces	(5,8)	(17,5)	(39,9)	(48,6)
Mesurage et autres services	-	-	(3,9)	s.o

Demandes :

5.1 Veuillez confirmer ou corriger la compréhension citée à la référence (i) selon laquelle chaque unité administrative compile distinctement les frais d'exploitation correspondant à chacune des activités de la chaîne de valeur.

- 5.2 Veuillez préciser si la clé de répartition prévue en référence (ii) signifie que les coûts des activités de mesurage seront toujours entièrement attribués au Distributeur.
- 5.2.1. Veuillez préciser s'il sera possible d'allouer directement une partie de ces coûts à d'autres secteurs et le cas échéant, s'il est prévu qu'un certain seuil soit atteint pour ce faire.
- 5.3 Veuillez préciser la portion du montant de -3,9 M\$ de la ligne Mesurage et autres services (référence (iv)) qui était attribuable au mesurage en 2022 Avant Une Hydro.